

ALPHABÉTISATION TROIS-RIVIÈRES

=====

Bulletin bimestriel d'information des groupes populaires d'alphabétisation de Trois-Rivières :
Le Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac, Ebyôn et
le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

=====

Septembre – Octobre 2005 / Contenu du numéro

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET LES PERSONNES ANALPHABÈTES

HIY LOGRTOIFZ NHIICLOATTD
ET LES PERSONNES ANALPHABÈTES

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET LES PERSONNES ANALPHABÈTES

HIY LOGRTOIFZ NHIICLOATTD
ET LES PERSONNES ANALPHABÈTES

Le 6 novembre prochain, des élections municipales auront lieu à la grandeur du Québec. Les citoyens et citoyennes éliront alors les maires et conseillers qui formeront les nouveaux conseils de ville. Des choix qu'il faut bien faire, car ils détermineront les personnes qui dirigeront les villes du Québec pour les quatre prochaines années. Et il est très important pour tous et toutes de voter ; c'est un gage de liberté et de démocratie. Mais qui élire lorsque plusieurs candidats se présentent à un même poste ? Comment choisir le plus apte à exercer la fonction de maire ou de conseiller ? D'abord, **en s'informant**. En lisant les journaux, dépliants et brochures. En écoutant la télévision et la radio. En consultant les sites Internet des candidats ou des partis municipaux.

Mais pour s'informer, il faut savoir lire et comprendre.

Lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter pour que les personnes peu scolarisées participent davantage au développement de la société

Alors qu'advient-il des personnes qui ne savent pas lire, qui ne peuvent comprendre tout ce qu'elles entendent ou qui éprouvent de grandes difficultés à le faire ? Qui ne peuvent même pas vérifier si leur nom apparaît sur la liste électorale, parce qu'elles sont analphabètes ? Doivent-elles renoncer à leur devoir et droits de citoyens et citoyennes ? Doivent-elles se résigner à ne pas voter, à ne pas participer pleinement au développement de leur communauté ? Malheureusement, c'est souvent le cas. Dans le dernier numéro de ALPHABÉTISATION TROIS-RIVIÈRES, nous apprenions justement que : 4% des adultes francophones canadiens étaient complètement analphabètes ; 13% ne pouvaient lire et comprendre un article de journal, une convocation à une réunion, un mode d'emploi ou une mise en garde ; 25% décodaient syllabe par syllabe des textes simples, mais trouvaient difficile de lire les écrits plus compliqués. À Trois-Rivières, c'est donc autour de 20% des électeurs et électrices, soit plusieurs milliers de personnes, qui pourraient être incapables de voter correctement le 6 novembre prochain ou avoir de grandes difficultés à le faire, car elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française. Ainsi, le bulletin de vote pour le poste de maire qui ressemblera à ceci :

Guy Julien
Yves Lévesque
Serge Simard

pourrait bien apparaître de la façon suivante aux personnes analphabètes :

Hioi Koicw
Txcz lcxzohs
Zogri Zlnbdr

Lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter pour que les personnes peu scolarisées participent davantage au développement de la société

Plusieurs Trifluviens et Trifluviennes ne voteront pas le 6 novembre, car ils ne savent pas lire. Et pourtant, mettre un X au bout du nom d'un candidat, voter, est un geste hautement significatif, symbolique et démocratique. Il rend compte de l'histoire d'un peuple, de ses luttes. Il est associé à la liberté d'expression des personnes. Il témoigne de la vitalité des populations. En ne votant pas, c'est une relation, des liens, qui ne s'établissent pas, qui ne se développent pas entre les citoyens et citoyennes d'une part, et la ville et les élus d'autre part. C'est pourquoi **la Ville et les organismes du milieu doivent réagir** et mettre de l'avant différentes mesures pour que tous les citoyens et citoyennes, sans exception, puissent voter ? Voici quelques suggestions :

- élaboration d'un plan de lutte contre l'analphabétisme ;
- adoption d'une politique de communication de la Ville, avec les personnes analphabètes ;
- simplification des communications avec les Trifluviens et les Trifluviennes, dont le journal municipal et les avis publics qui paraissent dans les journaux.

Les avis publics sont d'ailleurs un bon exemple des textes qu'il faudrait simplifier ou accompagner d'une version plus facile à comprendre. Les extraits des deux avis qui suivent indiquent bien la grande difficulté à comprendre ces textes, pour quiconque.

District électoral des Estacades

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 octobre 2005, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le règlement de zonage 976 de l'ancienne Ville de Cap-de-la-Madeleine, afin d'autoriser une dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale en zone de glissement de terrain (2005, chapitre 147).
2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2005, chapitre 147) au schéma d'aménagement de la Ville.
3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la présentation du présent avis à la : Commission municipale du Québec 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Tour 5^e étage Québec (Québec) G1R 4J3

Lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter pour que les personnes peu scolarisées participent davantage au développement de la société

4. Si la Commission reçoit d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2005, chapitre 147) au schéma d'aménagement.
5. Si la Commission ne reçoit pas d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2005, chapitre 147) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 8 octobre 2005
Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors des séances que son Conseil a tenues :

le 15 août 2005, le Règlement modifiant le règlement de zonage 130 de l'ancienne Municipalité de Pointe-du-Lac afin de ne plus autoriser, dans la zone Cr-03, certains usages, les usages complémentaires de type semi-industriel et l'étalage extérieur, de déterminer les nouveaux types d'usages à y autoriser et de fixer des normes spéciales d'aménagement relatives à l'implantation, aux caractéristiques, au revêtement extérieur des bâtiments et à l'entreposage des matières premières (2005, chapitre 106)....

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

Les groupes populaires d'alphabétisation de Trois-Rivières*

Le Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac

490, Grande-Allée, Trois-Rivières QC G0X 1N0
tél : (819) 377-3309 fax : (819) 377-3052

COMSEP 620, rue Ste-Geneviève Trois-Rivières QC G9A 3W7

tél : (819) 378-6963 fax : (819) 378-0628 @ : comsep@tr.cgocable.ca
Internet : www.comsep.qc.ca

Ebyôn 89, rue Saint-Irénée, Trois-Rivières QC G8T 7C3

tél : (819) 373-7653 fax : (819) 691-2866 @ : ebyon@infoteck.qc.ca

***Ces trois groupes font partie du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).**

Vous pouvez consulter tous les numéros de ALPHABÉTISATION – TROIS-RIVIÈRES, à www.nald.ca/newslet/french/alpha_tr/archive.htm. Nous remercions la Base de Données en Alphabétisation des Adultes (www.nald.ca) de nous héberger.

Lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter pour que les personnes peu scolarisées participent davantage au développement de la société